LE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT De la

LESP'TITS LOUPS

Article 1 : JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE :

- Vacances de Noël du 23/12/2023 au 05/01/2024 : 9h à 12h et de 13h30 à 17h
 Inscription dès le 1er Décembre 2023
- Janvier/début Février : Ouverture seulement les WE dès le 6/01/2024 de 9h à
 17h. Inscription dès le 1er Janvier 2023
- Février : du 10/02/2024 au 10/03/2024 : 9h à 17h sans interruption Inscription dès le 7 Janvier 2023
 - Les WE dès le 16/03/2024, la garderie sera ouverte si inscriptions et neige

NE PAS HESITER A NOUS APPELER MEME SI VOUS N'AVEZ PAS RESERVE CAR IL PEUT RESTER DES PLACES.04/50/73/72/08. Ou au 06/86/41/88/71 (Ne pas hésiter à laisser un message)

FERMETURE LE 25 DECEMBRE 2023

Les inscriptions ne seront validées qu'à réception du règlement total du séjour par chèque. Le chèque est encaissé dès le premier jour de présence de l'enfant et n'est remboursé qu'à certaines conditions (voir article4)

Les règlements acceptés sur place : chèque, CB et espèces

Article 2: MODALITES D'ADMISSION ET DE FONCTIONNEMENT

L'admission se fait obligatoirement sur réservation au plus tard 3 semaines avant le début du séjour et ne devient définitive qu'à la remise de l'attestation du règlement de fonctionnement accompagné d'un chèque équivalent au séjour réservé à l'adresse :

Halte-garderie les p'tits loups 1436 route d'H33irmentaz 74470 Bellevaux.

La garderie accueille les enfants de 6 mois à 6 ans (3 enfants de 6 mois à 12 mois sont acceptés). La garde continue des enfants pendant la journée est exclue sauf à partir des week-ends du 06 Janvier 2024 et lors des vacances scolaires (toutes les zones) de Février 2024.

Article 3: LE PERSONNEL

L'équipe de la structure est composée de divers professionnels de formation et expérience complémentaire :

- Directrice : Diplôme d'état d'Educatrice de Jeunes Enfants (Meynet C)
- 3 Diplômées d'état d'éducateur de jeunes enfants, une auxiliaire de puériculture
- Salariés diplômés du Certificat d'Aptitude Professionnelle « Petite Enfance »

En cas d'absence de la directrice, les personnes désignées assureront la responsabilité du service, ou à défaut une personne habilitée à ce poste.

Continuité de direction : Margaux Gavard CAP PE/Tirard Collet Aline EJE

Article 4 : Modalités de paiements et remboursements

- Seuls les chèques sont acceptés comme règlement lors de la réservation
- Les paiements en espèces, chèques et CB sont acceptés sur place à votre arrivée

Aucun remboursement ne pourra être fait sauf en cas :

- D'hospitalisation de l'enfant sur présentation d'un justificatif,
- Annulation de la réservation dans un délai de 15 jours avant l'arrivée au maximum
- Fermeture exceptionnelle de la crèche (arrêté préfectoral, épidémie, fermeture de la station...)

Les remboursements seront alors effectués par virement uniquement après réception d'un RIB

Article 5: Modalités de délivrance de soins à la halte-garderie

Pour éviter toute contagion, les enfants dont l'état de santé est momentanément altéré et fiévreux (38°) ne sont pas admis à la garderie.

Aucune administration de traitements médicaux durant le temps d'accueil (en raison du caractère touristique de l'établissement et de la présence du personnel non paramédical).

En cas d'urgence vitale : Appel au SAMU.

La structure s'assure la collaboration du médecin généraliste, Monsieur David, pour tous soins d'urgence.

Les parents (ou le tuteur) de l'enfant s'engagent à donner l'autorisation de soins et d'hospitalisation en cas d'urgence.

Article 6 : Accueil spécialisé

La structure a une place disponible pour un enfant en situation de handicaps suivant certaines conditions :

- Que cet accueil soit compatible avec la vie en collectivité
- Que cet accueil soit compatible avec les normes d'encadrement
- L'objet principal de cet accueil est le BIEN-ÊTRE de l'ENFANT.
- Pas d'accessibilité pour chaise roulante

Article 7 : Personnes habilités à venir récupérer l'enfant

L'enfant ne pourra être repris que par ses parents (ou les personnes exerçant l'autorité parentale) et les personnes désignées à l'avance par les parents (sur présentation d'une pièce d'identité). Dans le cas contraire et sans l'accord au préalable des parents l'enfant sera gardé par la crèche.

Article 8: Repas

Afin d'éviter tout problème alimentaire, les parents doivent <u>IMPERATIVEMENT</u> apporter le repas de leur enfant sous forme de petits pots ("bledichefs") ou aliments sous vide. Aucun repas préparé à l'avance à la maison ne sera accepté et donné à l'enfant.

Article 9 : Cours de ski prévus pour l'enfant

Pour le club Piou Piou, la PMI impose que le moniteur de l'ESF vienne récupérer le ou les enfants avec un temps de transmission avec le personnel de la structure. Obligation d'une double autorisation parentale pour ces 2 temps séparés. Le personnel ne peut descendre ou aller chercher l'enfant au club Piou Piou ou aux cours de ski.

Article 10: Tarifs

Les tarifs sont établis par la municipalité de Bellevaux. Les tarifs sont affichés à l'intérieur et à l'extérieur dans les panneaux prévus à cet effet, (idem pour le règlement).

TARIFS HIVER 2021/2022				
- HEURE	16.00 euros			
- ½ JOURNEE	29.00 euros			
- JOURNEE	47.00 euros			
• FORFAIT 6 demi-journées	145.00 euros			
 FORFAIT 6 journées 	230.00 euros			

+ supplément de 10.00 euros entre 12h et 13h30 (week-end et vacances de février) (repas non fourni)

ARTICLE 11: Vêtements de l'enfant

Les parents doivent fournir un trousseau complet : Un change complet de vêtements (en cas d'accident)

- Une veste adaptée à la saison et une paire de chaussures pour l'extérieur,
- Une paire de chaussons pour l'intérieur/Casquette pour le soleil/Ensemble complet neige pour l'hiver si sortie extérieure

Il est fortement conseillé de marquer les vêtements, d'éviter les vêtements pourvus de cordons..., ou tout autre accessoire présentant un risque pour l'enfant lui-même ou pour les autres. Les enfants devront être habillés avec des vêtements simples, pratiques qui ne craignent pas d'être salis en fonction de certaines activités d'éveil, ainsi que de chaussons pour l'intérieur. La halte-garderie décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dommages. Le port de bijoux est interdit.

Article 12 : Spécial COVID

Les familles devront VEILLER à l'application rigoureuse des mesures sanitaires en vigueur, qui au choix pourront leur être communiquées par un support papier ou un affichage bien visible à l'entrée de l'établissement. Du gel hydro- alcoolique sera disponible à l'accueil.

Coupon détachable à remettre à la structure	
	<i>*</i>

Nous acceptons le présent règlement de la structure :

HALTE-GARDERIE « LES P'TITS LOUPS » Adresse: 1436 route d'hirmentaz 74470 Bellevaux

Réservation	:	
Nom	Prénom	Age de l'enfant
Nom	Prénom	de la mère
Nom	Prénom	du père
Adresse (s) r	nail (OBLIGATOIRE)	-
Numéros de	téléphones : Père	Mère
Période rése	rvée : Dates	
Modes de ga	rdes	•••••
(Mode de ga	rde : matin/après-midi/j	ournée/forfaits)

Chèque à l'ordre de : TRESOR PUBLIC Le :

Signature du père et/ou de la mère

Mention manuscrite « lu et approuvé », bon pour accord